

que d'IMPÔsTeurs !!

C'est encore avec consternation que nous avons appris qu'un nouveau membre du gouvernement n'était pas en règle avec ses obligations fiscales !

On a même appris par la suite qu'il n'avait pas payé ses loyers, ses amendes et son électricité.

Alors que les formations déontologie ne sont pas encore achevées pour tous dans le département, une fois de plus, les agents de la DGFIP ont les dents qui grincent.

Et ils ne sont pas les seuls car certains contribuables, au guichet ou à la caisse, voire par mél, ne se gênent pas pour se défouler sur celui qu'ils ont en face, c'est à dire le fonctionnaire de la DGFIP qui paye ses impôts comme tout le monde (enfin presque) et qui n'a rien demandé, à part de pouvoir faire son travail dans de bonnes conditions.

Le net n'a pas fait attendre sa « déclaration de phobie administrative » faut bien en rire (jaune)...mais le mieux serait néanmoins que les élus retrouvent

IMPÔT D' SERIEUX !

**ENCORE
2000 EMPLOIS
SUPPRIMÉS
EN 2015**



Le **TICKET RESTAURANT** passera à **6 €** en 2015 (date à préciser). Mais comme le budget de l'action sociale restera constant, le ministre devra sabrer dans d'autres dépenses ! Ce qu'on nous donne d'un côté...

Pour mieux respirer... serrez-vous encore la ceinture !

Point d'indice : avec l'abandon de la clause de revoyure dans le le Projet de Loi de Finances, le gel du point d'indice est affirmé jusqu'en 2017.

On nous parle régulièrement du réchauffement climatique... en France, il n'y a que le point d'indice qui reste gelé !!!



Rémunérations : 1,4 milliards d'économies sur la masse salariale des fonctionnaires !!!

Promotions internes : encore divisées par 2 en 2015...

Crédits de fonctionnement : encore 2 % de baisse...

D'un côté le gouvernement fait des déclarations d'amour au patronat, de l'autre il montre combien il aime les fonctionnaires...



**LA PARITE HOMME-FEMME,
EN PARLER C'EST BIEN,
LA FAIRE C'EST MEUX !!!**

Lors du 3^{ème} congrès FO DGFIP, les délégués mandatés par les sections ont élu les 33 conseillers syndicaux, et ont élu, à l'unanimité, la nouvelle Secrétaire générale du Syndicat : Hélène FAUVEL.

**LE 4 DÉCEMBRE
JE VOTE**

FO DGFIP
la force syndicale

FO DE LA DETERMINATION

On nous parle tous les jours, dans tous les domaines, de simplifications. **FDD** est un exemple DE PLUS d'application qui pourrit la vie des agents !

Avec FDD, on a de grands moments de solitude....D'abord, on s'arrache les cheveux pour saisir les ordres de mission, ensuite les allers/retours sur l'appli, les clics de validations (en premier validé par le chef puis retour validation de la DDFIP...et là, c'est parfois un rejet parce qu'on a oublié de remplir une case ou mal validé...ou mal compris...)

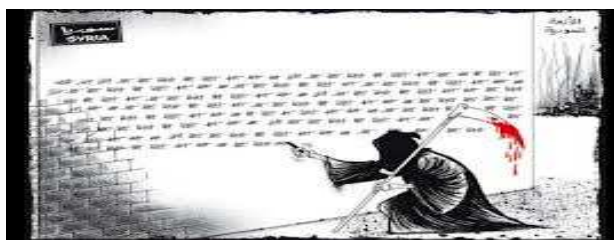
Une fois l'ordre de mission enfin validé (yesss !) on peut saisir l'état de frais de déplacement dans FDD (si pas de modif à apporter, sinon c'est re-clic et re-aller/retour).

Bref, les collègues s'arrachent les cheveux ceux de la direction compris.

Ci dessous nous avons trouvés des collègues qui n'ont jamais eu des problèmes de remboursement.



LA LIQUIDATION DU RESEAU



(trésoreries, SIP, SIE)

En groupes de travail nationaux, la Direction générale a annoncé plusieurs volontés desquelles il ressort :

- la suppression de 850 postes comptables classés C4 d'ici 2018 dont 100 suppressions et 200 regroupements dès 2015
- 60% des SIE sont appelés à disparaître nationalement .

Toujours pas d'info de la DDFIP 89 . Les Os ont demandé la réunion d'un comité technique exceptionnel.

FO défend et défendra toujours le service public républicain, pour tous et partout.

Pour FO, il n'y a pas de République sans Service public ! C'est pourquoi FO s'oppose catégoriquement à toutes ces suppressions !

Pour FO DGFIP, défendre le maillage territorial de **tous les services**, c'est demain **éviter la mobilité forcée** des agents, préserver les possibilités de promotions et un déroulement de carrière attractif **pour tous**. !

FO DGFIP analyse l'article 25 du projet de loi relatif à la simplification de la vie des entreprises (?!?!?!?) - comme ouvrant la voie à la privatisation du recouvrement de tous les produits des collectivités locales. FO DGFIP le condamne fermement et entend faire respecter l'esprit du décret de 2012 :

A COMPTES PUBLICS, COMPTABLES PUBLICS